

**Délibération du Conseil Municipal  
Commune de LAUZERTE****D.2023-093****ACTE : 3.5.3**

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES, DENIS, GAUCHET, MAZILLE.  
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME GAUCHET  
MME BOURCIER A M. CAM  
MME LARONDE A MME MAZILLE

Excusé(e)s / Absent(e)s : MME NEGRE, M. BADOE, M. BAÏADA  
Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 29/11/2023

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES AVEC SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, TARN ET GARONNE**

Monsieur le Maire signale au Conseil que dans le cadre de l'organisation de séances gratuites de prévention à destination des seniors, l'organisme « **SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, TARN ET GARONNE** », souhaite utiliser :

- La salle de l'Eveillé Amanda Mills, de la période **du mardi 27 février au mardi 2 avril 2024 inclus afin** d'y organiser ces séances de prévention.

Il est nécessaire d'établir une convention d'utilisation de salles avec cet organisme.

Monsieur le Maire souhaite soutenir cette action en mettant gratuitement à sa disposition **la salle de l'Eveillé Amanda Mills**. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par la convention d'utilisation annuelle en vigueur et qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des locaux pour cet organisme.

Après lecture du modèle type de la convention en vigueur pour l'utilisation des salles communales, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec l'utilisateur suivant : **SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, TARN ET GARONNE**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention jointe au dossier de conseil ainsi que les éventuelles nouvelles demandes de **SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, TARN ET GARONNE** afin qu'ils puissent proposer leurs activités dans les salles communales ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
François LE MOING